

Résumé

Des flux migratoires stables en 2018 et 2019, mais interrompus au cours de la première moitié de 2020 à cause de la pandémie de COVID-19

Les pays de l'OCDE, à l'exception de la Colombie et de la Turquie, ont admis en tout environ 5.3 millions de nouveaux immigrés permanents en 2019, soit un niveau comparable à 2018. Les flux vers les États-Unis et l'Allemagne (les deux principaux pays d'accueil dans l'OCDE) ont continué de fléchir, tandis qu'ils ont eu tendance à augmenter dans la plupart des autres pays de l'OCDE, notamment en Espagne et au Japon.

Les premières estimations des flux migratoires en 2020 indiquent que la pandémie de COVID-19 a eu des répercussions majeures sur les flux migratoires au premier semestre 2020, avec un nombre de nouveaux permis de résidence délivrés en baisse de 46 % en moyenne dans l'OCDE. Cette diminution pourrait être partiellement compensée par une augmentation des flux au deuxième semestre de l'année, en particulier pour les étudiants en mobilité internationale, mais le ralentissement économique actuel a aussi de fortes chances d'aggraver l'impact sur les migrations de travail. Au total, 2020 pourrait être une année où les migrations internationales dans la zone OCDE atteindront un niveau historiquement bas.

Après deux années de fléchissement, le nombre de demandes d'asile dans les pays de l'OCDE a rebondi de 11 % en 2019, pour atteindre 1.2 million. Ce nombre reste néanmoins très inférieur aux records de 2015 et 2016. Environ la moitié des demandes d'asile déposées au sein de l'OCDE ont été effectuées dans les pays européens de l'OCDE. Plus de 20 % de l'ensemble des demandeurs d'asile venaient d'Afghanistan, du Venezuela et du Honduras, tandis que le nombre de demandes d'asile en provenance de pays du Moyen-Orient n'a jamais été aussi bas depuis 2013-14.

D'après des données partielles, le nombre de réfugiés nouvellement admis dans les pays de l'OCDE aurait connu une baisse globale de 25 % en 2019. L'immigration permanente de travail a fortement augmenté (+13 %) et la migration familiale est restée relativement stable.

Les migrations temporaires de travail, à savoir les personnes qui se déplacent pour une durée limitée afin d'accomplir un travail déterminé, continuent leur progression en 2018, atteignant 5.1 millions, contre 4.8 millions en 2017. Des données provisoires indiquent une poursuite de cette tendance à la hausse en 2019. La Pologne, est le premier pays de destination des migrations temporaires de travail, devant les États-Unis. Les principales catégories de migrations de travail sont : les travailleurs détachés au sein de l'UE/AELE (1.7 million), les titulaires de permis vacances-travail (475 000) et les travailleurs saisonniers (323 000, sans compter la Pologne). En 2018, plus de 1.5 million de visas ont été octroyés à des étudiants de l'enseignement supérieur, soit 3 % de plus qu'en 2017. Les flux d'étudiants du supérieur continuent à augmenter en 2019, notamment en Europe.

L'impact de la COVID-19 pourrait freiner les progrès en terme de politiques d'intégration sur le marché du travail

La situation des immigrés sur le marché du travail continue de s'améliorer en 2019. En moyenne, plus des deux tiers des immigrés occupent un emploi et environ 8.2 % sont au chômage, soit une diminution de 0.5 point de pourcentage par rapport à 2018.

Cependant, les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19 pourraient faire reculer les progrès réalisés ces dernières années dans l'OCDE par les immigrés sur le marché du travail. D'après de premiers éléments d'information encore partiels, la pandémie a révélé et renforcé les vulnérabilités des immigrés sur le marché du travail. Les immigrés sont, par exemple, plus susceptibles de se voir proposer des contrats temporaires et à être concentrés dans des secteurs plus touchés par la pandémie et ses conséquences économiques. Les immigrés, dont une proportion élevée travaille dans des secteurs à forte exposition à la COVID-19, peuvent également être touchés de manière disproportionnée par les problèmes de santé liés à la pandémie.

Les femmes immigrées courent toujours un plus grand risque d'être exclues du marché du travail, et peuvent être particulièrement vulnérables dans le contexte actuel à cause de leur surreprésentation parmi les détenteurs de contrat temporaire. Elles ont dans l'ensemble une plus forte propension que les femmes nées dans le pays à se retrouver au chômage de longue durée, en situation d'inactivité subie, et d'être ni scolarisées, ni en emploi, ni en formation. Elles courent également un plus grand risque de déclassement vis-à-vis de l'emploi qu'elles exercent.

Adapter les programmes d'immigration et encourager l'intégration en 2019

La majeure partie des mesures et réformes de la gestion des migrations de travail en 2018-19 répond aux besoins émergents des professions hautement et moyennement qualifiées. Certains pays européens, notamment l'Allemagne, ont considérablement élargi leurs listes de métiers en tension et / ou assoupli les exigences en termes de niveau d'éducation minimum pour recruter des travailleurs immigrés de l'étranger. Les mesures concernant les demandeurs d'asile visent principalement à réduire les délais de traitement. Un groupe limité de pays d'accueil a facilité ses conditions d'entrée et son accès au marché du travail tandis que de nombreux autres ont mis en place des conditions plus strictes.

Les pays de l'OCDE continuent de concevoir et de peaufiner des programmes d'intégration complets pour les nouveaux arrivants, afin de faciliter leur intégration rapide sur le marché du travail et leur accès aux services sociaux de base.

En raison de la pandémie de COVID-19, dans la plupart des pays, les bureaux de migration et d'asile ainsi que les services consulaires à l'étranger ont été fermés pendant un à trois mois au cours du premier semestre 2020, entraînant une augmentation rapide des demandes en attente. Néanmoins, dans certains pays, la pandémie a accéléré la réorganisation, la numérisation et / ou la simplification des mesures de procédures administratives. Les activités de retour et de réinstallation ont *de facto* été suspendues dans la plupart des pays.

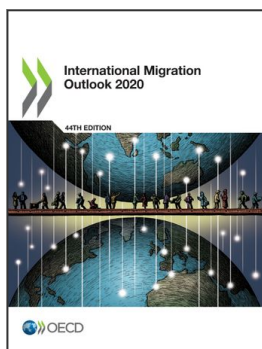
L'incidence des migrations sur le développement sectoriel

Les immigrés – et en particulier les nouveaux arrivants – ne sont pas également répartis dans l'ensemble de l'économie. Ils sont fortement concentrés dans un certain nombre de secteurs, en particulier dans les services peu qualifiés, mais aussi dans les technologies de l'information (TI) et les industries manufacturières dans certains pays. La concentration sectorielle des immigrés a tendance à augmenter depuis 2005. Peu de pays de l'OCDE disposent actuellement de politiques migratoires sectorielles solides,

sauf dans l'agriculture, où des politiques spécifiques pour promouvoir la migration saisonnière de la main-d'œuvre existent dans près de la moitié des pays. Les migrations ont des incidences sectorielles, que celles-ci soient intentionnelles ou non. Il est essentiel d'en avoir conscience pour pouvoir tirer profit des avantages sectoriels potentiels et pour éviter de subir des effets indésirables. Cette problématique est particulièrement importante dans le contexte actuel car les conséquences économiques de la COVID-19 ont affecté certains secteurs plus que d'autres.

Principaux résultats

- Les flux de migration permanente vers les pays de l'OCDE sont restés stables en 2018 et 2019 à environ 5.3 millions (hors Colombie et Turquie) mais les premiers faisceaux d'information montrent qu'ils pourraient chuter de 46 % en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19.
- Plus de 5.1 millions de travailleurs immigrés sont entrés dans les pays de l'OCDE dans le cadre de programmes de migrations temporaires en 2018, soit une augmentation de 5 % par rapport à 2017. Cette tendance se poursuit en 2019, mais une forte baisse est attendue en 2020.
- En 2019, le taux de chômage des immigrés dans l'Union européenne a chuté sous le seuil symbolique de 10 % pour la première fois et est inférieur de 4 points de pourcentage à celui des natifs. Les taux de chômage des immigrés sont les plus bas au Canada et aux États-Unis, à environ 3 %. La COVID-19 a cependant inversé cette tendance, mettant en péril plus d'une décennie de progrès dans l'intégration des migrants sur le marché du travail dans les pays de l'OCDE.
- Dans les pays européens de l'OCDE, ainsi qu'en Israël et aux États-Unis, les immigrés sont fortement surreprésentés dans les secteurs des services dans lesquels les travailleurs peu qualifiés sont très nombreux, en particulier dans les services domestiques et l'hôtellerie-restauration. Au Canada, en Australie et en Nouvelle-Zélande, alors que les immigrés sont également surreprésentés dans l'hôtellerie-restauration et les services d'appui, les secteurs comportant des parts élevées de travailleurs occupant des métiers hautement qualifiés comptent également de nombreux immigrés, en particulier le secteur des TI au Canada (33 %) et de la finance en Australie (37 %). Dans tous les pays de l'OCDE, à l'exception de la Nouvelle-Zélande, les immigrés sont sous-représentés dans les services publics, notamment l'administration publique et la défense.



Extrait de :
International Migration Outlook 2020

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/ec98f531-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2020), « Résumé », dans *International Migration Outlook 2020*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/bc619488-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.